



MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 387-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 377-2019 ET SES AMENDEMENTS

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Suzanne Viau Léger, secrétaire-trésorière adjointe;

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 14 juillet 2020, le conseil a adopté par résolution le règlement 387-2020 modifiant le règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2020 377-2019 et ses amendements;

QUE le règlement 387-2020 est entré en vigueur conformément à la loi, le 16 juillet 2020;

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 16 juillet 2020.

Suzanne Viau Léger
Secrétaire-trésorière adjointe